

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN (à partir de la délibération n° 4), Madame ARMAND, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur KARTAL (à partir de la délibération n° 11) Monsieur RICHER (à partir de la délibération n° 4), Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY (à partir de la délibération n° 3), Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Monsieur TOCHE ONTENIENTE, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame SEYTIER (à Madame SONNERY), Monsieur BLANC (à Madame GRIMAL), Monsieur GRANJU (à Monsieur GUEUR).

ABSENTS :

Monsieur BOURDIN jusqu'à la délibération n° 3 incluse
Monsieur KARTAL jusqu'à la délibération n° 10 incluse
Monsieur RICHER jusqu'à la délibération n° 3 incluse
Madame ARENA
Monsieur RIBIERE
Madame PONCET
Monsieur GUERRY jusqu'à la délibération n° 2 incluse

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2023.04.13 CONVENTIONS AVEC LE SIEA EN VUE DE LA POSE DE CÂBLES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SOUTERRAINS AVENUE GENERAL SARRAIL

(Rapporteur : Thierry DEROUBAIX)

Nomenclature : 2.2.3 – Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

La Commune a été destinataire d'une demande émanant du SIEA sollicitant l'autorisation de poser des câbles électriques et de télécommunications souterrains sur les parcelles communales cadastrées BT 239, 76 et 197 sise avenue Général Sarrail

Accusé de réception en préfecture
N°10100046-20230922-DEL 2023_04_13-DE
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Ces travaux interviennent dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux secs de l'avenue.

Au vu des travaux à effectuer et en qualité de propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi :

- De 3 conventions de servitude pour établir à demeure des câbles électriques et de télécommunications ainsi que les coffrets nécessaires aux raccordements sur les parcelles cadastrées BT 239, 76 et 197 sise avenue Général Sarrail sans indemnisation compensatoire.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **19 septembre 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE CONSENTIR** trois conventions de servitude au profit du SIEA sur les parcelles cadastrées BT 239, 76 et 197 sise avenue Général Sarrail pour la pose de canalisations souterraines ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;
3. **D'AUTORISER** le SIEA à effectuer les travaux conformément au plan joint aux conventions.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 29 SEP. 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230922-DEL_2023_04_13-DE
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023